

## **Edito 2015 de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes**

### **La médiathèque intercommunale et le réseau de lecture publique**

La médiathèque du Pays des Vans est devenue intercommunale depuis janvier 2015. Ce service de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes compte 4 agents aux missions bien identifiées. Au sein de cette équipe, une personne dédie son travail à la mise en place et à la coordination d'un réseau de lecture publique qui regroupe 8 bibliothèques municipales (Les Assions, Berrias et Casteljau, Beaulieu, Gravières, Malarce, Montselgues, Saint-André-de-Cruzières, Saint-Paul-le-Jeune) et 1 médiathèques (Les Vans).

Alors que tout juste 6 mois ont passé depuis cette prise de compétence « Lecture publique »,

- les bibliothèques viennent d'être équipées d'ordinateurs,
- les usagers peuvent circuler sur le réseau et emprunter dans chaque bibliothèque en justifiant d'une seule inscription,
- des formations ont été proposées aux bénévoles,
- des groupes de travail (animation, acquisitions) se sont constitués.

La publication d'un guide du lecteur intercommunal ainsi que d'un document qui recensera de façon régulière toutes les animations des bibliothèques du réseau sera très bientôt effective.

Il s'agit là des premières étapes d'un travail qui va s'échelonner sur plusieurs années. L'ambition étant de créer notamment un catalogue commun (une base de données partagée et qui recense l'ensemble des documents de toutes les bibliothèques) et la circulation des documents sur le réseau de lecture publique. Tout cela avec le concours précieux des équipes de bénévoles.

### **La collecte des ordures ménagères**

Le cadre de vie représente la plus forte attente de la population vis-à-vis des élus, en particulier celle liée au tri sélectif des déchets.

La gestion de la collecte des déchets ménagers est une dépense importante pour tous. L'augmentation des déchets impose une hausse des coûts de collecte et de traitement notamment au regard de l'évolution de la taxe générale sur les activités polluantes.

Seul un changement de comportement de tous permettra d'infléchir cette augmentation.

- En diminuant les tonnages collectés et enfouis sur le site du SICTOBA
- En recyclant le maximum d'emballages

67 % des emballages ménagers sont aujourd'hui recyclés. Plus ce pourcentage augmentera, plus le tonnage des déchets ultimes baissera. Le coût des ordures ménagères supporté par les usagers est directement lié au tonnage des déchets ultimes, collecte et traitement.

Moins vite les containers se remplissent moins de passages de camions sont nécessaires. Cela vaut pour les particuliers, et les campings, nombreux sur notre territoire.

Une étude commence le 18 juin pour choisir entre la taxe et la redevance pour tout le territoire de la communauté de commune. Cette étude porte également sur les différents systèmes pour mettre en place une part incitative dans la facturation des OM.

Les usagers pourront avoir un impact sur le montant de leurs factures en triant plus. Les emballages, le verre en containers spéciaux, et les déchets fermentescibles dans des composteurs.

Cette redevance incitative est réclamée par les habitants et de plus en plus mise en place dans l'Est de la France, proche des Pays en avance sur la sensibilisation au respect de l'environnement (la Suisse, le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays Bas, la Belgique).

Il faut faire la distinction entre les deux logos suivants :



L'emballage est recyclable.



L'entreprise qui produit l'emballage verse une Contribution financière à Eco-emballage.

Nous vivons dans un territoire touristique, et plus nos villages seront propres, plus ils seront respectés par les visiteurs. Nous avons donc tout intérêt à ce que nos sites dédiés aux Ordures ménagères ne soient pas défigurés par des encombrants qui devraient aller en déchèterie. La déchèterie des Vans sera désormais ouverte toute la journée jusqu'au mois d'octobre.

Dernière minute . . . . .



Les cartons de pizzas même souillés peuvent désormais aller dans le container d'emballage.

### La déchetterie ouverte l'après midi à partir du 29 juin 2015

Cherchant une solution aux dépôts d'ordures sauvages qui se multiplient pendant la saison d'été, après plusieurs propositions au SICTOBA, la communauté de communes et la commune des Vans ont décidé d'expérimenter à leurs frais l'ouverture de la déchetterie tous les après-midis à partir du mois de juin.

Les horaires seront les suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	8H30 à 12H30	13H30 à 17H00
Mardi	8H30 à 12H30	<b>13H30 à 17H00</b>
Mercredi	8H30 à 12H30	<b>13H30 à 17H00</b>
Jeudi	8H30 à 12H30	<b>13H30 à 17H00</b>
Vendredi	8H30 à 12H30	<b>13H30 à 17H00</b>
Samedi	8H30 à 12H30	<b>13H30 à 17H00</b>

Ceci sera fait à titre d'essai pendant 6 mois afin de juger de l'efficacité de la mesure par rapport au coût engendré par les collectivités. En effet, la mise à disposition du personnel du SICTOBA sera facturée à la Communauté de Communes avec une prise en charge de cette facturation à hauteur de 50 % par la ville des Vans. Une surveillance du site de la déchetterie sera par ailleurs organisée.

(Tout dépôt d'ordures en dehors des containers et emplacements réservés, est passible d'une amende).

### Nouveautés : Bulletin intercommunal et logo de la communauté de communes

Très prochainement, vous recevrez dans votre boîte aux lettres, la 1<sup>ière</sup> édition du bulletin intercommunal de la Communauté de Communes du Pays des Vans avec son logo.